InkassoPool

Service de recouvrement des contributions professionnelles et des contributions aux frais d'exécution pour les agences de placement et les entreprises détachant des travailleurs

Second Œuvre BL/BS/SO Industrie des produits en béton Industrie de la carrosserie Branche des toitures et facades Aménagement d'intérieur et plafonds Branche de l'installation électrique Branche des techniques du bâtiment Montage d'échafaudages Plâtrerie, ville de Zurich Branche de la construction en bois Secteur de l'isolation Industrie de la plâtrerie-peinture Secteur marbre et granit Artisanat du métal Industrie du meuble Branche du carrelage Branche de la menuiserie

A toutes les agences de placement assujetties à la CCT Location de services

Zurich, juin 2013

Dépôt des décomptes des cotisations de retraite anticipée (MPR / FAR / CCRA)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler que les déclarations relatives aux cotisations du 1^{er} semestre 2013 pour la retraite anticipée dans les branches Toitures et façades, Montage d'échafaudages, ainsi que Marbre et granit doivent nous être remises avant le 31 juillet 2013. Nous attendons le versement des montants déclarés d'ici au 31 août 2013.

Les formulaires de décompte se trouvent sur notre site <u>www.inkassopool.ch</u>. Dans le cas où vous souhaiteriez établir les décomptes avec vos propres formulaires, il faudrait impérativement veiller à ce que toutes les informations requises y figurent (nom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, arrivée dans l'entreprise/départ, nombre d'heures, salaire global). Les déclarations incomplètes ne peuvent être acceptées.

Si vous n'avez **pas loué les services de personnel** durant le premier semestre 2013 dans les trois branches concernées, nous vous prions de **nous le confirmer par écrit**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

InkassoPool

Roland Rey Maria Unternährer